



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/18626
22 janvier 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 22 JANVIER 1987, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire part de tristes nouvelles reçues de Bonn : deux combattants musulmans, gravement blessés par des armes chimiques iraqiennes, qui étaient en traitement à l'hôpital Elizabeth de Recklinghausen (Allemagne occidentale), sont décédés le 20 janvier 1987.

Ces deux hommes, Ismail Khani et Javad Hamneshin, faisaient partie d'un groupe de blessés qui avaient été envoyés à l'étranger pour être soignés. Selon le directeur de l'hôpital, le système respiratoire des deux hommes avait été très affimé et leurs globules rouges totalement détruits par les produits chimiques.

Un autre combattant iranien est également décédé le 19 janvier 1987. Les corps des trois hommes doivent être ramenés à Téhéran demain, le 23 janvier 1987.

Grâce au rôle joué par certains membres du Conseil de sécurité qui s'opposent toujours à la répression des violations du Protocole de Genève de 1925 concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques et encouragent de ce fait l'Iraq à poursuivre ses crimes barbares, le régime iraquien a une fois de plus utilisé des armes chimiques toxiques contre les forces iraniennes lors des opérations en cours sur les fronts du sud et de l'ouest, faisant un certain nombre de victimes parmi les troupes iraniennes.

Il appartient à l'Organisation des Nations Unies de prendre immédiatement des mesures pour mettre fin à ces violations flagrantes des règles du droit international que commet le régime iraquien.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Saïd RAJAIE-KHORASSANI